



Ville de MONTIGNY EN OSTREVENT

Bulletin d'Informations Municipales

Montigny **.com** N° 16

VACANCES SCOLAIRES

Du 20 Avril
au 06 Mai

ALSH PRINTEMPS Du 22 au 30 AVRIL

FÊTE DU TRAVAIL
Mercredi 1^{er} Mai
11h - Salle d'œuvres
Remise des Médailles

LES MEDIEVALES
Samedi 04 Mai
Dimanche 05 Mai
Château
Montmorency

COMMEMORATION
Mercredi 08 Mai
11h - RP Mal Leclerc

**CONCERT
PRINTEMPS**
Dimanche 02 Juin
16h - Jean Monnet

**ELECTIONS
EUROPEENNES**
Dimanche 09 Juin
8h - 20h
1-Salle des Fêtes
2-Pasteur
3-Victor Hugo

**FÊTE DE LA
MUSIQUE**
Vendredi 21 Juin

Hommage à Hervé LIVE



Ce vendredi 22 mars en fin d'après-midi, la triste nouvelle est tombée. Hervé nous a quitté à l'âge de 64 ans. Nous, collègues élus et personnels municipaux, en avons été profondément affectés. Il laisse dans le deuil son épouse Annick, ses 4 enfants, ses 11 petits-enfants et de nombreux amis.

Hervé était attentionné, disponible et avait toujours un mot gentil. Il savait être conciliant, mais poussait également un coup de gueule lorsque cela était nécessaire. De nombreux témoignages venant d'entreprises, d'élus et du personnel des communes voisines sont la preuve qu'Hervé était apprécié de son entourage.

Dessinateur projeteur calculateur chez CERC à Lille, à la retraite depuis 4 ans, Hervé mettait ses compétences acquises au service de sa commune. Il était toujours réactif et disponible et prenait très à cœur sa fonction d'Adjoint aux Travaux et Voirie : des dossiers d'appels d'offres à la maîtrise d'œuvre, le suivi des chantiers, les factures et les bons d'engagements, ... Je me souviens des visites de chantier sur les toitures des écoles, avec les entreprises, à 7h00 par tous les temps !!

Hervé avait également pour habitude lors de nos réunions de travail de rebondir avec humour sur certains sujets et nous sortir une petite blagounette, c'était Hervé...

Il a toujours été militant du Parti Communiste. Dès son arrivée sur la commune en 1989, il rejoint ses camarades pour devenir, il y a quelques années, Secrétaire de la Cellule de Montigny. Hervé était très engagé politiquement, avec de vraies valeurs qu'il défendait fièrement, tractant et collant des affiches.

Toujours contrarié et déçu lors des différents scrutins communaux et nationaux, nous en discussions longuement les lendemains d'élections, sans pouvoir apporter de réponses à nos questions.

Les élus et le personnel communal des communes voisines, les fournisseurs, les prestataires, les chefs d'entreprises se joignent aux élus et au personnel de la commune de Montigny en Ostrevent pour présenter à Annick et à toute sa famille, nos plus sincères condoléances.

Nous garderons de toi Hervé un excellent souvenir !!

Salvatore DE CESARE
Maire de Montigny-en-Ostrevent



POUR PLUS D'INFORMATIONS

MAIRIE Place Kennedy 03 27 95 94 94 du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h

Site Internet : <http://www.montigny-en-ostrevent.fr> Page Facebook : Montigny.com

Application : [Ma Mairie En Poche](#) Panneau d'informations : application CENTOLIVE téléchargeable

CONSEIL MUNICIPAL 15 AVRIL 2024

M. le Maire demande de respecter une minute de silence en mémoire de notre Adjoint Hervé LIVE.

- Installation de Jean-Marc SOETAERT en qualité de Conseiller Municipal (27 membres).
- Vacance du poste d'Adjoint aux Travaux et Voirie.
- Budget primitif rejeté : 12 voix pour, 10 contre (groupe dissident mené par Pascal JUMEAUX) et 5 abstentions (la minorité menée par Elio MARCHESE).

Conséquences : le préfet saisit la CRC « Chambre Régionale des Comptes » qui, dans un délai de 30 jours, formule un avis :

- Si défaut d'équilibre réel, elle propose à la commune les mesures de redressement nécessaires.
- Si aucun déséquilibre réel n'est constaté, la procédure s'arrête.

Entre-temps, la Mairie gère uniquement les dépenses courantes.

- Adoption des subventions aux associations
- Adoption des tarifs municipaux (salles, cimetières, repas à domicile, ...)
- Adoption des modifications du règlement intérieur du Conseil Municipal
- Adoption des règlements intérieurs : ALSH, Pause Méridienne, Accueil Périscolaire
- Adoption dispositif RME (Revenu Minimum Etudiant)

PV ultérieurement sur le site de la ville.

En mars 2020, majoritairement les électeurs de la commune nous ont fait confiance et ont voté pour notre programme.

En 2023, notre groupe majoritaire s'est scindé suite à des désaccords sur les orientations budgétaires et autres.

Ce lundi 15 avril, les frondeurs de notre groupe avec les élus de la minorité n'ont ni voté le Compte Administratif 2023, qui enregistre un déficit de 67 000,00€, ni le Budget Primitif 2024.

Cela peut paraître anodin, mais la réalité est tout autre : une commune sans budget ne peut fonctionner et la saisine de la Chambre Régionale des Comptes par le Préfet est inévitable.

Le choix budgétaire est dicté par les augmentations des fluides (gaz, électricité, eau), s'ensuivent les hausses des contrats (espaces verts, chauffage, transports scolaires, ...), des assurances et des salaires sans compensation de l'Etat. **Résultat : notre programme de 2020 ne peut être respecté dans sa totalité.**

Des choix ont déjà été faits par anticipation pour s'engager dans le développement durable et faire des économies : vous avez pu le constater dans la vie de tous les jours (éclairage la nuit et à Noël, fleurissement, ...). L'objectif est de ne pas dépenser plus que ce que l'on a.

Pour équilibrer notre budget de fonctionnement, il faudrait de nouvelles recettes comme l'augmentation des taux d'imposition locaux. Mais les français comme les habitants de la commune n'y sont pas favorables. L'Etat a déjà augmenté sa base d'imposition de 3,9%, en cherchant également de nouvelles recettes.

Les frondeurs non-initiés aux différents budgets ont fait le choix politique de voter contre, ne mesurant pas les conséquences pour notre commune.

Aujourd'hui les affaires courantes peuvent être réglées, mais les dépenses d'investissement sont bloquées. Nul doute que la Chambre Régionale des Comptes sera attentive à la lecture du budget, ciblant quelques pistes d'économies et de nouvelles recettes, qui pourraient ne pas plaire aux habitants de la Commune.

Réponse dans quelques semaines !

Votre Maire, Salvatore DE CESARE

ELECTIONS EUROPEENNES

IMPOTS 2024

Scrutin Dimanche 9 juin - 1 SEUL Tour

Date limite d'inscription sur les listes électorales **1er mai 2024** - en ligne

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Par courrier en mairie - date limite **3 mai 2024**

Carte perdue ou adresse à modifier : contact Mairie : 03 27 95 94 94

Modification nom ou prénom : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Déclaration 2024

11 avril 2024 Ouverture

du site impots.gouv.fr

Date limite : **6 juin 2024**

Version papier **20**

mai 2024

RECTIFICATIF Bulletin annuel Décès JUILLET 2023 : Le 3 : BARAN Evelyne - Le 4 : VERLET Jean-Luc

Le 23 : STIEVENARD Henriette - Le 25 : PIASECKI Victoria - Le 27 : GARBE Jean-Michel - Le 31 : SZTOR Josette

Directeur de la publication : Salvatore DE CESARE

Rédaction : Anne-Marie JACQUIN - Murielle CASTELLI - Rita KFOURY -

Edition : AVRIL 2024